

Financement à long terme de l'économie européenne

2013/2175(INI) - 29/01/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'initiative de Wolf KLINZ (ALDE, DE) sur le financement à long terme de l'économie européenne, qui répond au livre vert de la Commission sur le sujet.

Il observe que les banques de l'Union européenne fournissent plus de 75% du financement à long terme, ce qui crée une forte dépendance à l'égard de cette source de financement, alors que, aux États-Unis, moins de 20% de l'ensemble du financement à long terme provient des banques et que ce dernier est assuré, dans une large mesure, par des marchés de capitaux très développés. Les députés soulignent que la persistance d'un manque de confiance et le **niveau élevé de l'aversion au risque de la part tant des investisseurs privés que des investisseurs institutionnels**, le faible niveau des taux d'intérêt, de maigres prévisions de croissance et l'insécurité économique ont fortement réduit l'offre de financement à long terme et le goût du risque pour les projets à long terme.

Barrières à la croissance : le rapport pointe du doigt un financement public limité et le fait que certains investisseurs du secteur bancaire et du secteur des assurances doivent adapter leurs modèles d'activité à l'évolution des exigences réglementaires et à leur durcissement. Il demande à la Commission d'évaluer, en coopération avec le Conseil européen du risque systémique, les **risques systémiques pour les marchés de capitaux** et la société en général liés à l'existence d'une quantité d'actifs carbone inutilisables.

Mécanismes alternatifs de financement : les députés estiment qu'il est essentiel que les États membres mettent en place de **nouvelles sources** de financement afin de compléter les mécanismes existants et de combler le manque de financement ; ils proposent que soit étudiée la **création au sein du budget de l'Union européenne d'une section ayant pour objet l'investissement**. Ils soulignent l'importance croissante de nouveaux **instruments financiers innovants** dans toutes les opérations de financement qui relèvent des fonds structurels et d'investissement européens. Ils attirent l'attention sur le besoin de clarté juridique et de transparence des nouveaux instruments financiers disponibles.

Le rapport appelle également de ses vœux :

- un cadre européen renforcé pour les fonds d'investissement les moins liquides, afin d'orienter les liquidités à court terme des ménages vers les investissements à long terme et d'offrir une solution supplémentaire de financement des pensions de retraite ;
- une approche harmonisée pour la valorisation à long terme des **projets d'intérêt général bénéficiant d'un soutien au travers de ressources publiques** européennes ou nationales ;
- le développement de réseaux de coopération et d'échange d'informations et la constitution d'**investisseurs publics nationaux ou régionaux de long terme** qui peuvent s'inspirer des bonnes pratiques appliquées par les institutions déjà établies ;
- l'étude d'un **mécanisme de garantie de l'Union destiné aux investisseurs publics nationaux de long terme** ;
- un meilleur accès aux marchés de capitaux grâce à de nouvelles sources de financement, comme les **premiers appels à l'épargne publique, le financement participatif, les prêts entre particuliers et les obligations (sécurisées)**, ou de nouveaux segments de marché ;
- un renforcement du système bancaire, y compris les banques coopératives et les caisses d'épargne publiques, et une amélioration de la capacité des banques à obtenir un refinancement à long terme pour couvrir leurs investissements longs ;

- une évaluation plus précise du **rôle des sociétés de capital-investissement et de capital-risque** dans le financement de l'économie de l'Union européenne.

Environnement réglementaire : les députés soulignent qu'un climat commercial favorable aux investisseurs et nettement orienté vers le progrès technologique est une condition indispensable pour faire de l'Union européenne une destination attrayante pour l'investissement étranger direct.

Un tel environnement se caractériserait par des initiatives visant à mettre en commun les ressources financières, un régime fiscal sain, des principes comptables appropriés, une gouvernance efficace des entreprises et une réglementation prudentielle efficiente, le tout étant intégré dans un marché unique opérant. Les députés estiment qu'une évaluation spécifique des incidences du financement à long terme devrait figurer dans toute proposition législative relative à la réglementation des services financiers.

Les députés engagent la Commission à suivre attentivement les travaux du G20 en vue de formuler des propositions pour l'instauration d'un cadre d'investissement multilatéral définissant des normes minimales et modifiant certaines réglementations relatives à l'investissement à long terme et certaines normes de comptabilité à la juste valeur. Ils demandent également à la Commission d'évaluer les effets des incitations fiscales mises en œuvre par les États membres pour encourager le financement à long terme et la transition énergétique.

Enfin, le rapport demande que les PME jouissent d'un accès prioritaire aux fonds européens d'investissement à long terme, puisqu'elles constituent le fondement de la croissance et de la création d'emplois au sein de l'Union européenne.